

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 25 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-cinq janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Scott, Chagnaud, Bignoneau , Castaing, Castet .

Mes : Gauthier, Corcket, Hougas, Reynaud, Schaeffer, Massé, Marais.

Procuration (s)

Mme Favroul à M. Marais

Absent(s) excusé(s) :

Mme Hurmic, Mme Lacrouts.

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mme Castet

Le Conseil est ouvert à 18h 30 par Monsieur Le Maire.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu lire le CR du 23/11/2018 et s'il y a des remarques.

Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23/11/2018

Vote :

Pour : 9 voix

Absents : 4

Procès-verbal approuvé.

Monsieur le Maire nous informe que durant 3 mois, les convocations du Conseil Municipal, seront à la fois transmises par mail et distribuées.

Après cette période , une évaluation sera effectuée auprès des élus afin de valider l'arrêt définitif de la version papier .

Demande de subvention DETR

Cette année le dossier de demande de subvention DETR, concerne les abords de la salle. Nous avons un délai de 2 ans pour réaliser les travaux.

Montant du devis suite APO de juin 2018 230 372.65€.

Subvention plafonnée à 25% soit 57 593.17€

M. Marais demande s'il y a un seul devis.

M. Gauthier précise que le devis de 230 372.65€ est le devis retenu dans le cadre de l'appel d'offre de juin 2018.

Vote pour l'approbation de demande de subvention DETR

Pour : 11 voix

Contre : 2 (Marais, Favroul)

Décision modificative

La dissolution de l'ex CDC de l'Artolie , a abouti à une répartition du résultat sur les communes membres. A ce titre la commune de Paillet doit intégrer :

1 32 048.62€ en recette de fonctionnement à intégrer au chapitre 002.

2 32 048.62€ au titre du résultat d'investissement à intégrer au chapitre 001.

La DM doit se décomposer ainsi

- En recette de fonctionnement +32048.62€ au 002 et en dépenses de fonctionnement +32048.62€ au 023.
- En recette d'investissement 32048.62€ au 001 et +32048.62€ au 021.

Vote de la décision modificative présentée

Pour : 13 voix

Ouverture des Crédits budgétaires (investissements)2019.

Comme chaque année tant que le budget 2019 n'est pas voté, il est nécessaire d'autoriser Monsieur Le Maire à ouvrir des crédits budgétaires (investissements) dans la limite du quart du budget communal (avant le vote du budget au 15 avril).

Vote pour l'autorisation d'ouverture de Crédits budgétaires par Monsieur le Maire.

Pour : 13 voix

Grand débat national

Monsieur Gauthier est favorable à l'organisation d'un débat à Paillet, dans le cadre du grand débat national.

Il a été mis en place en mairie un cahier de doléances.

Les administrés peuvent se connecter sur le compte de Paillet ouvert par Gironde numérique et déposer leurs remarques.

M. Gauthier a pris contact avec M. Bourdon du Café de la Liberté, afin de savoir si il serait possible de faire cette réunion, un jeudi soir, le café étant fermé les soirs de début de semaine jusqu'au jeudi. Après un accord de principe, M.Bourdon s'est rétracté .

Après discussion il est décidé d'arrêter la date du 7/02/2019 à 18h30 à la salle Escande.

Protocole de cambriolage

M.Gauthier a reçu un groupe de citoyens le 04/01/2019 lui faisant part de leurs inquiétudes à la suite de cambriolages. Les coordonnées de chacun ont été récupérées.

L'idée est de proposer un document simple dans l'objectif de définir les grands principes de fonctionnement du réseau de solidarité. Le document présenté aux élus a été transmis aux personnes qui étaient présentes à la réunion du 04/01/2019. Pour le moment pas de retour.

Il nous faudra identifier des référents par quartier.

Cette expérimentation se fait sur le quartier du plateau et sera étendue ensuite sur les autres quartiers.

Une réunion publique avec la gendarmerie est prévue le 8/03/2019 à Lestiac.

Ce réseau de citoyens local serait relié avec la gendarmerie.

A l'issue de ces différentes rencontres, une convention officielle sera passée entre la Commune de Paillet et le Préfet (services de gendarmerie).

Développer un réseau de solidarité, apprendre à connaître ses voisins est très important.

Informations et questions diverses

M. Gauthier souhaite nous informer sur deux points, suite réunions CDC.

1er point : le transfert des charges

Ce point doit être réglé par la CDC, c'est l'objet de différentes réunions (CLECT), nous informe M. Gauthier.

En ce qui concerne notre commune, l'Artolie reversait 2399€ à la commune de Paillet.

L'attribution de compensation (AC) prendrait en compte les frais des travaux de rénovation de la piscine de Cadillac et du gymnase qui seraient partagés par les communes. La charge pour notre commune serait de 3860€ (2965€ piscine, gymnase 895€). A cela s'ajoutent les frais liés au PLU soit 2384€.L'attribution de compensation 2018 pour Paillet serait de – 3945€.

Une proposition de lissage sur 3 ans serait de 2115€ par an pour notre commune .

Les décisions seront prises dans un mois.

2 -ème point : Les berges de L'Estey

Suite à la catastrophe de 2014, une partie des travaux se situe sur Lestiac et l'autre partie sur Paillet, le souci est qu'une petite partie serait privée, donc pas de possibilités de travaux.

Les deux propriétaires n'ont pas souhaité vendre leur terrain (coût proposé 0.545ctc le m²).

Les travaux ne devaient donc se faire que sur une partie.

M.Gauthier a rencontré les services de la DDTM, le 31/01/2019. Ils ont confirmé que les cartes effectuées par le cerema suite à la catastrophe de 2014 recensant les différents risques inondations s'appliqueront pour toute construction. Le nouveau zonage est non modifiable et non discutable. Cela a un gros gros impact sur le territoire communal.

Semoctom

Souci sur la levée des bacs de verres très tôt le matin (4h).

M. Gauthier a écrit un courrier au président du Semoctom. Ce dernier a contacté

M. Mamaison, président du semoctom, est satisfait du courrier reçu , car il ne trouve pas cela très normal , ce Courrier lui permet d'avoir des faits concrets afin d'essayer de changer les choses .

Départ des médecins.

Un groupe d'élus continue de travailler activement à une solution pour trouver un médecin.

Un rdv est programmé avec l'ARS (Agence régional de santé).

Nous travaillons avec le centre médical de Langoiran et de Cadillac, une solution devrait aboutir.

Remarque de M. Marais qui nous met en garde comme quoi, quelqu'un lui aurait dit que l'architecte aurait oublié de facturer les enduits.

Monsieur le maire dément cette rumeur.

Fin du Conseil Municipal à 19h 50

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 12 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Scott, Chagnaud, Castet, Lacrouts, Castaing

MM. : Gauthier, Hougas, Marais, Reynaud, Corcket, Schaeffer, Masse

Procuration (s)

Mme Bignoneau à M Corcket

Mme Favroul à M.Marais

Absent(s) :

Mme Hurmic

Secrétaire de séance : M Hougas.

Le Conseil est ouvert à 18h30 par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu lire le CR du 25 janvier 2018 et s'il y a des remarques.

M Corcket fait une remarque sur la formulation du paragraphe concernant le SEMOCTOM. Une nouvelle formulation est rédigée en séance.

Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2018

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Procès-verbal approuvé

En préambule, M Le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le sujet suivant :

- demande de passage de la bennette chemin de Marquet et rue de Fon d'Arlan.

Vote du compte administratif 2018

Dépenses et recettes de fonctionnement

- Total des dépenses : 835 508,84 €
- Total des recettes : 1 048 039,22 €
- Intégration de résultats : + 32 048.62 €
- Excédent sur le budget de fonctionnement : 244 579.00 €

Dépenses et recette de d'investissement

- Total des dépenses : 912 204,57 €
- Total des recettes : 1 181 069,81 €

Déficit d'investissement reporté : - 40 234,75 €

- Intégration de résultats : - 32 048,62 €
- Excédent sur le budget d'investissement : 196 581,87 €

M le Maire s'absente pour le vote

Vote pour l'approbation du compte administratif 2018

Pour : 13 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du compte de gestion

Les comptes de gestion du budget de la Commune ont été approuvés par Monsieur le Trésorier.

Dépenses et recettes de fonctionnement

- Total des dépenses : 835 508,84 €
- Total des recettes : 1 048 039,22 €
- Intégration de résultats : + 32 048.62 €
- Excédent sur le budget de fonctionnement : 244 579.00 €

Dépenses et recette de d'investissement

- Total des dépenses : 912 204,57 €
- Total des recettes : 1 181 069,81 €
- Déficit d'investissement reporté : - 40 234.75 €
- Intégration de résultats : - 32 048.62 €

Excédent sur le budget d'investissement : 196 581.87

Vote pour l'approbation du compte de gestion de la commune

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Affectation des résultats

Il s'agit ici d'affecter les résultats des comptes 2018 au budget 2019.

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

- Résultat de la section fonctionnement de l'exercice : + 244 579,00 €.

Besoin réel de financement de la section investissement

- Résultat de la section investissement de l'exercice: + 268 865,24 €.
- Résultat antérieur reporté à la section d'investissement : -72 283,37 €.
 - Résultat comptable cumulé : 196 581,87 €.

Vote pour la validation de l'affectation des résultats

Pour : 12 voix

Contre : 0

Abstentions : 2 voix (Mme FAVROUL et M.MARAIS)

Vote des taux d'imposition

Pour l'année 2019 les taux d'imposition sur les taxes communale restent inchangés par rapport à 2018.

- Taxe Habitation : 16,43 %
- Taxe foncière : 21,38 %
- Taxe non bâti : 107,66 %

Vote pour la validation des taux d'imposition

Pour : 12 voix

Contre : 0

Abstentions : 2 voix (Mme FAVROUL et M.MARAIS)

Vote des subventions aux associations

Répartition des subventions aux associations :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
Amicale des Sapeurs Pompiers	100 €
Artoliens	1000 €
Associations des anciens combattants	250 €
Association du foyer rural	900 €
Avenir Pailleton	3000 €
Cercle généalogique et historique	200 €
Bouquet d'automne	400 €
Comité d'action culturelle	1000 €
Comité des fêtes	1000 €
FNATH	80 €
GDSA 33	100 €
Graines de silence	200 €
Gymnastique Pailletonne	500 €
Jeunes sapeurs-pompiers	100 €
La cabane des loupiots	250 €
Société de chasse	150 €
Tennis club de l'Artolie	300 €
Total du montant des subventions	9530 €

Vote pour la validation des subventions aux associations

Pour : 12 voix

Contre : 2 voix (Mme FAVROUL et M. MARAIS)

Abstention : 0

Vote du budget primitif 2019

Dépense et recette de la section fonctionnement :

- Dépenses : 885 783,00 €
- Recettes : 885 783,00 €

Dépense et recette de la section investissement :

Vote :

Crédits votés au titre du présent budget

- Dépenses : 1 039 544,87 €
- Recettes : 842 963,00

Report :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 196 581,87 €

Total :

Total de dépenses section d'investissement

- Dépenses : 1 039 544,87 €
- Recettes : 1 039 544,87 €

Total du budget :

- 1 925 327,87 €

Vote pour l'approbation du budget primitif 2019

Pour : 12 voix

Contre : 2 (Mme Favroul et M Marais)

Abstention : 0

Avenants salle polyvalente

1/ Mission OPC (Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier)

M le Maire demande de valider un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour la mission OPC.

Cet avenant a une valeur de 13 545 € HT

2/ Modification de la prestation de l'entreprise EFICALU

M le Maire demande de valider un avenant au contrat de prestation avec l'entreprise EFICALU.

Cet avenant à une valeur de - 5480 € HT (le devis passe de 56 000€ HT à 50 520€ HT)

Vote pour la validation de ces 2 avenants

Pour : 12 voix

Contre : 0

Abstentions : 2 voix (Mme Favroul et M Marais)

Pour information : M le Maire signale que 3 parcelles (640, 643 et 644) de l'espace autour du foyer rural avaient été mises à disposition de Gironde Habitat lors de ses opérations immobilières. Dans le cadre de l'aménagement des abords de la nouvelle salle polyvalente la mairie reprend cette mise à disposition. Signature de cette transaction le 26 avril 2019 par M le Maire.

Garantie dommage aux ouvrages pour la salle polyvalente

Cette assurance dommages-ouvrage est souscrite par le maître d'ouvrage. Sa souscription est obligatoire en cas de travaux pouvant engendrer des dommages couverts par la garantie décennale.

Mme Castet explique qu'un devis a été demandé à la MAIF et au Crédit Agricole. Pour des prestations comparables la MAIF propose 9315€ et la Crédit Agricole 10 430,89 €.

Mme Castet propose de contracter avec la MAIF (qui est moins chère et qui à une bonne image auprès de la commune)

Vote pour la contractualisation avec la MAIF

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Bail de la pharmacie

La pharmacie a changé de locataire et de nom. L'ancien nom était « Pharmacie Langlade », le nouveau nom est « Pharmacie de Paillet ».

M le Maire demande l'autorisation de signer un nouveau bail avec le nouveau nom.

Vote pour la signature de ce nouveau bail

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

PLU

La CdC « Convergence Garonne » est engagée dans une démarche de PLUI.

La commune avait débuté son PLU avant son intégration dans la CdC « Convergence Garonne »

Face à ce nouveau contexte, la commune souhaite arrêter son PLU tout en intégrant le PLUI de la CdC.

La CdC étant le maître d'ouvrage de la démarche, la commune doit rédiger une délibération pour demander à la CdC l'arrêt du PLU de Paillet

Validation la demande d'arrêt du PLU à la CdC

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Passage de la bennette

La volonté de la commune est de supprimer les containers collectifs (accumulation de déchets sauvages autour de ces containers) rue Fon d'Arlan et chemin de Marquet.

Pour remédier à ces dysfonctionnements, la commune souhaite faire passer la bennette dans ces deux voies et équiper les riverains d'un container individuel.

La compétence collecte des déchets est au niveau de la CdC. La commune doit donc demander à la CdC le passage de la bennette rue Fon d'Arlan et chemin de Marquet.

Validation de la demande de la bennette à la CdC

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Information diverses

Cabinet médical :

Les travaux avancent, l'ouverture est prévue dans la première quinzaine de mai.

Les travaux sont financés par le propriétaire du local, la commune de Paillet et les communes environnantes dont les habitants utiliseront ce service (l'investissement des communes est estimé à 2€/habitant).

Ecole de la confiance (projet de loi du gouvernement)

Dans cette loi, il existe un risque réel que les directeurs d'écoles n'existent plus. Diverses démarches ont été engagées (COFIL du SIELP, les maires et les directeurs d'écoles ont rencontrés les sénateurs et députés...).

Les maires demandent la pérennité des directeurs d'écoles.

Elections Européennes

Elles auront lieu le 26 mai.

Une nouvelle réglementation est en vigueur pour la validation des nouvelles inscriptions.

1. Le maire réceptionne et valide les nouvelles inscriptions
2. La commission électorale se réunit pour statuer sur ces nouvelles inscriptions

La commission est composée de 5 membres du conseil municipal (sauf le maire ou les adjoints). Les 5 membres sont : Colette Scott, Céline Bignoneau, Fabienne Hurmic, Bernard Reynaud, Jean-Louis Marais.

Cette commission doit se réunir impérativement début mai.

Compteur Linky

ENEDIS propose une réunion d'information le 30 avril à la salle des fêtes de Lestiac.
Une communication sera faire auprès de la population :

- Tableau d'affichage
- Site de la mairie
- Sud-Ouest
- Affichage dans la Mairie

Site internet de la Maire

Un nouveau site est à la disposition de la population Pailletonne. Il a été créé par Guy Masse et il est hébergé chez Gironde Numérique.

Questions

Cabinet médical

M Marais demande pourquoi la garderie actuelle n'était pas compatible avec la création d'une maison médicale (question posée par M Marais lors d'un conseil municipal précédent) alors que la commune installe un médecin dans un local d'habitation.

M le Maire répond que la garderie est occupée par le foyer rural et que de plus une maison médicale impose des contraintes constructives qui ne sont pas compatibles avec les locaux de la garderie.

Site « Paillet Autrement »

M Corcket demande à M Marais si, pour les photos d'enfants qui sont sur le site facebook « Paillet Autrement », il possède les accords nécessaires ?

Séance clôturée à 20h00

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2019

Commune de Paillet, Gironde

Présents :

Mmes Céline Bignonneau, Annie Castaing, Nathalie Chagnaud, Patricia Favroul, Fabienne Hurmic, Elisabeth Lacrouts,

MM. Emmanuel Corcket, Jérôme Gauthier, Daniel Hougas, Jean-Louis Marais, Guy Massé, Bernard Reynaud, Louis-François Schaeffer.

Présents :

Mmes Dominique Castets, Colette Scott.

Procurations : Colette Scott à Jérôme Gauthier.

Secrétaire : Emmanuel Corcket.

La séance débute à 18h00.

Compte-Rendu du Conseil Municipal précédent

Le Compte-Rendu précédent est adopté à la majorité des votants, (une abstention : M. Marais).

FDAEC

Point reporté au prochain Conseil Municipal car certains devis sont à préciser.

Avenants salle polyvalente

L'architecte monsieur Valade, dans le cadre du marché de la salle polyvalente de Paillet, est devenu un sous traitant de la société d'architectes Hobo . Il faut donc une délibération pour une réattribution de la prestation bien que les sommes restent identiques.

Approuvé à la majorité (12 voix), deux abstentions (Mme Favroul, M. Marais).

Deux modifications ont eu lieu sur le lot électricité (Entreprise Boschet), dont le résultat financier global est nul :

Avenant 1 = +1137,01€ et -1137,01€.

Avenant 2 = -289€ et +289€.

Approuvé à la majorité (12 voix), deux abstentions (Mme Favroul, M. Marais).

Conventions cabinet médical

M. le Maire remercie publiquement M. Miramont pour la mise à disposition du local, les entreprises locales pour leur réactivité et la qualité de leur travail, ainsi que M. Schaeffer pour tout le travail qu'il a effectué dans le cadre du chantier du cabinet médical.

Le cabinet médical ouvrira ses portes le lundi 03 juin prochain. Quelques aspects restent à préciser au niveau de la convention entre les communes qui investissent, cette convention sera présentée au prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser M. le Maire à signer les deux baux relatif à l'utilisation des locaux du cabinet médical : le premier avec la SCI Claude Rose (M. Miramont), propriétaire louant à la Mairie, et le second avec le Dr. Grenier, sous-locataire de la Mairie.

Ces autorisations ont été votées à l'unanimité.

Emprunt à court terme (ECTVA)

Lors des investissements communaux, la commune paye la TVA qui est remboursée deux ans après par l'État. Dans le cadre de l'investissement pour la salle polyvalente, un emprunt doit être réalisé de manière temporaire.

Deux propositions ont été faites. M. le Maire propose de retenir celle du Crédit Agricole, qui est la moins disante au niveau financier (taux de 0,39%).

Approuvé à la majorité (12 voix) , deux voix contre (Mme Favroul, M. Marais).

Motion poste de Cadillac

Réduction d'horaires d'ouverture du bureau de poste de Cadillac. Motion de la commune de Paillet soutenant la commune de Cadillac pour lutter contre la réduction de ces horaires.

Vote : unanimité pour.

Motion soutien Mission Locale des deux Rives

Le 13 mai dernier à eu lieu un Conseil d'Administration avec les Maires invités. La mission locale a fortement augmenté son activité dernièrement, avec notamment une extension à la CDC Rurales de l'Entre Deux Mers avec une embauche de personnel.

L'État n'a pas augmenté son budget pour pourvoir à cette augmentation d'activité. La mission locale a symboliquement voté un budget en déséquilibre, et souhaite des motions de soutien pour que l'État augmente les moyens à leur destination, permettant de soutenir leur surcroît d'activité.

Vote : unanimité pour.

Projet Conte musical

Spectacle créé par l'association « Atelier d'expression des Deux Rives » dont le siège est à Villenave de Rions, sollicitant l'aide des collectivités (Landiras, Portets et Paillet), en partenariat avec écoles et centres de loisirs. Les représentations auront lieu dans les communes qui auront le choix d'offrir le spectacle ou faire payer les entrées. Le projet est finançable en 2020, mais il commencera en septembre-octobre 2019 pour une représentation en 2020. L'association demande 1500€ par collectivité.

Approuvé à la majorité (12 voix), deux abstentions (Mme Favroul, M. Marais).

Informations et questions diverses

- Demande de l'Avenir Pailleton que la Commune finance exceptionnellement un des deux autocars affrétés pour les finales des équipes de – de 18 filles et – de 18 garçons à hauteur de 250€. Accepté à l'unanimité du Conseil Municipal.

- Entrevue de MM. les Maires de Paillet, de Lestiac et le président de la Communauté de Commune « Convergence Garonne » avec le sous-préfet par rapport à la carte des risques naturels établie par le Céréma suite à l'orage de juillet 2014. Les services de la DDTM, au nom du principe de précaution, confirment qu'aucun élément d'urbanisme ne sera autorisé dans le périmètre des zones de risque établies par le Céréma.
- Projet CAP 33 (sport estival mis en place avec le Conseil Départemental) entre juillet et août, mis en place par la Communauté de Communes sur le territoire à destination des jeunes avec leurs familles, et des jeunes ados.
- M. Marais s'estime victime de rumeurs concernant son appartenance politique. Il rappelle qu'il n'appartient plus à un parti politique et met en garde l'ensemble des élus réunis en conseil de ne pas jouer à ce petit jeu avec Mr Marais au risque de perdre.
- M. Hougas relaie l'information transmise par l'association des Maires de Gironde, concernant une escroquerie de la part de pseudo-entrepreneurs se réclamant de la Région et cherchant à rentrer dans les domiciles des particuliers en prétextant les chantiers Gironde Numérique.
- Mme Hurmic fait remonter certaines difficultés de paiement de la part d'habitants concernant les factures du SEMOCTOM, et fait part des difficultés de fonctionnement d'utilisation de la déchetterie de Béguéy avec le code et les bornes.

La séance est levée à 19h30.

**MAIRIE DE PAILLET PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 Juin 2019**

1. L'an deux mille dix neuf, et le 26 juin à dix huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation de Monsieur GAUTHIER Jérôme, Maire,

Présents :

Mmes : Castet, Lacrouts, Scott,

MM : Gauthier, Hougas , Corcket, Massé, Schaeffer, Reynaud, Marais,

Procurations :

Mme Hurmic à M Gauthier

Mme Bignonneau à M Hougas

Mme Castaing à M Corcket

Mme Favroul à M Marais

Abs : Mme Chagnaud

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pris connaissance du CR du 24 Mai 2019 et s'il y a des remarques à faire.

En préambule, il demande si tout le monde a reçu la convocation du CM du 26 Juin par courriel, M Reynaud demande s'il était possible de rajouter la procuration à la convocation du CM, voir avec M Massé pour faire le nécessaire.

Monsieur le Maire signale à M Marais qu'il n'a pas eu le temps de répondre à la question car, il a eu beaucoup de travail ces derniers jours. Il lui rappelle qu'un CR n'a pas vocation à raconter tout ce qui se dit lors d'un conseil municipal et lui fait lecture de la dernière version proposée correspondant à une partie de sa demande :

"M. Marais s'estime victime de rumeur concernant son appartenance à un parti politique, auquel il n'appartient plus et met en garde l'ensemble des élus de ne pas jouer à ce petit jeu au risque de perdre."

Mr Marais précise que lors du compte rendu du conseil municipal de Juin 2018, les faits qui lui étaient adressés par Mr Gauthier et Mr Schaeffer ont été reportés par écrits dans leurs intégralités sur le compte rendu du CM. Mr Marais rajoute un commentaire " vous faites comme cela vous arrange ".

10 voix pour

Ne participent pas au vote : Mmes Scott et Castet

2 voix contre : Mme Favroul M Marais

FDAEC :

Monsieur le Maire nous présente une liste pour la demande de subvention au FDAEC :

Éplucheuse à légumes pour la cantine :

Tables plus Chaises pour le Foyer Rural :

Vidéo projecteur plus écran pour le Foyer Rural :

Rideau de scène pour le Foyer Rural :

Équipement divers pour le Foyer Rural :

Pour une somme HT de 19 253,77 ; TTC 23 104,52

Participation du FDAEC 2019, 15 403,02 avec un autofinancement de 7701,50

Vote pour approbation de la demande de subvention :

Pour : 12 voix

Abstentions : 2 voix Mme Favroul

M Marais

Avenant salle polyvalente :

Monsieur le Maire informe qu'il y a un avenant sur le lot N° 6 Plâtrerie :

Le marché initial était de 16 433,12€, le nouveau montant est de 19 300,47€, une plus value de 2 867,35€ qui sera à déduire sur le lot Menuiserie.

M Hougas nous explique que le bois prévu en fond de scène est remplacé par des plaques de plâtre coupe feu ainsi que les emplacements réservés aux matériels qui pour des normes de sécurité doit avoir des plaques de plâtre coupe feu 2 heures.

Pour : 12

Contre : 2 (Mme Favroul , M Marais)

Investissement Cabinet Médical :

Présentation par Monsieur le Maire des travaux du cabinet Médical et de son investissement.

La partie globale de cet investissement est de 20 526,32 €.

10 800 euros à la charge du Médecin par les loyers, le reste à la charge des 6 communes qui participent à cet investissement (Rions, Cardan, Villeneuve de Rions, Capian, Lestiac sur Garonne et Paillet) qui devront s'acquitter de la somme de 1,95 € par Habitant. Ce qui engendre une participation pour la commune de PAILLET de 2 433,05 Euros.

Monsieur le Maire nous informe qu'une inauguration pour ce cabinet était prévue, mais que pour l'instant la Doctoresse voulait être vraiment en place, trouver ses repères et s'occuper de sa clientèle qui à ce jour s'avère importante.

En plus, cela confirmera bien l'attachement des 6 communes qui ont participé à ce projet de vouloir garder ce service de santé au plus près de ses habitants et de travailler ensemble.

Mise aux votes :

Pour : 12

Abstentions : 2 Mme Favroul

M Marais

Décision modificative :

Cette décision , due à un crédit de longue date de la CDC du Vallon de L'artolie, est demandée par le trésorier pour la somme de 54 €,

54 euros crédités au chapitre 40
54 euros débités au chapitre 16
Mise aux votes :
Pour : 14 voix

Répartition des sièges communautaires :

La loi permet une nouvelle répartition des sièges communautaires. Cette répartition doit être validée par le préfet au 31 Octobre 2019, les communes ont jusqu'à fin Août pour délibérer.

Monsieur le Maire nous présente un tableau pour la répartition des sièges communautaires pour la composition du conseil communautaire devant être mis en place après les élections municipales de 2020.

Cette répartition est actuellement de 43 conseillers communautaires de droit commun.

Pour 2020, plusieurs propositions sont présentées:

Nombre de sièges selon le droit commun (43 comme actuellement) ou un nombre de sièges supplémentaires par accord local qui peut aller de 1 à 9,

Ce qui permettrait à certaines communes de bénéficier d'un élu supplémentaire si toutefois les communes donnent un vote favorable sur une de ces propositions (majorité qualifiée).

Mme Scott fait remarquer qu'il faut d'abord se mettre d'accord entre un vote de droit commun ou un accord local.

Après discussions et explications, le conseil municipal de Paillet vote en faveur

- d'un accord local

- de la proposition N° 9 : 52 sièges,

Mise au vote :

Pour 14 voix

Monsieur le maire raconte que lors de la réunion CLECT de la CDC Convergence Garonne en Juin 2019, le président a fait une proposition de compromis cherchant à stabiliser l'ensemble des attributions de compensation autour de la somme de 1 240 000 euros,

Mise au vote par le président de la CDC , le résultat a été le suivant: 1 voix du président plus 3 voix des communes (Cardan, Lestiac et Paillet), les autres communes qui se sentent lésées votent contre ou s'abstiennent. Le processus semble bloqué.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention avec la gendarmerie et la préfecture, qui devait avoir lieu au mois de Mai, a été reportée au mois de septembre, vu que c'était une période d'élections.

Fin de La Séance : 19H15

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 21 août 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 21 août à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Chagnaud, Castet, Castaing, Hurmic, Bignoneau
MM. : Gauthier, Hougas, Reynaud, Corcket, Schaeffer, Massé

Procuration (s)

Absent(s) :

Mmes Scott, Lacrouts et Favroul
M Marais

Secrétaire de séance : M Hougas.

Le Conseil est ouvert à 18h00 par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu lire le CR du 26 juin 2019 et s'il y a des remarques.

Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juin 2019

Mmes Bignoneau, Castaing, Chagnaud et M Reynaud étaient absents lors du CM du 26 juin 2019. Ils ne participent donc pas au vote.

Pour : 7 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Procès-verbal approuvé

Avenants salle polyvalente

1/ Entreprise DARCOS (lot 7 « Peintures Revêtements et Sols »)

M le Maire demande de valider un avenant au contrat de prestation avec l'entreprise DARCOS.

Cet avenant à une valeur de 7 533,74 € HT (le devis passe de 12 289,25 € HT à 19 822,99 € HT)

Vote pour la validation de cet avenant

Pour : 11 voix
Contre : 0
Abstentions : 0

2/ Entreprise LPM Energie (Lot 9 « Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaires »)

M le Maire demande de valider un avenant au contrat de prestation avec l'entreprise LPM Energie.

Cet avenant à une valeur de 363,3 € HT (le devis passe de 79715,04 € HT à 80078,34 € HT)

Vote pour la validation de cet avenant

Pour : 11 voix

Contre : 0

Abstentions : 0

3/ Entreprise SASU Boschet (Lot 8 « Electricité Courants forts et Courants faibles »)

M le Maire demande de valider un avenant au contrat de prestation avec l'entreprise SASU Boschet.

Cet avenant à une valeur de 260,61 € HT (le devis passe de 56 722,70 € HT à 56 983,31 € HT)

Vote pour la validation de cet avenant

Pour : 11 voix

Contre : 0

Abstentions : 0

Information et questions diverses

Inauguration de la salle polyvalente

La date officielle de la fin des travaux est le 29 septembre. Afin de conserver une marge de sécurité, il est envisagé de reporter l'inauguration de la salle à fin octobre.

Assainissement non collectif

Cette compétence est une compétence exercée par la CdC. La commune de Paillet intégrera le marché passé entre la CdC et la SAUR à partir de 2020.

Pour rappel : l'assainissement collectif et l'eau sont actuellement sous la responsabilité du syndicat de Langoiran. La reprise de cette compétence par le CdC pourra se faire en 2026.

Emploi aidé d'agent d'entretien des bâtiments communaux

Suite au départ de Windy GOMEZ (fin de contrat aidé), la commune a recruté un nouvel emploi aidé (Naïma AMRI) de 20h/semaine pendant un an (renouvelable une fois).

Dispositif argent de poche

Cet été, la commune a employé 9 jeunes de 16 à 18 ans (3 filles et 6 garçons) pour des travaux de ménage, de désherbage, de peinture....

Séance clôturée à 19h00

Présents :

Mmes Céline Bignonneau, Annie Castaing, Patricia Favroul, Fabienne Hurmic, Colette Scott.
MM. Emmanuel Corcket, Jérôme Gauthier, Daniel Hougas, Jean-Louis Marais, Guy Massé,
Bernard Reynaud, Louis-François Schaeffer.

Absente :

Mme Elisabeth Lacrouts.

Procurations : Mme Dominique Castet à M. Daniel Hougas. Mme Nathalie Chagnaud à M. Louis François Schaeffer.

Secrétaire : Emmanuel Corcket.

La séance débute à 18h00.

Compte-Rendu du Conseil Municipal précédent

Le Compte-Rendu précédent est adopté à l'unanimité des votants (11 voix).
Mmes Favroul et Scott ainsi que M. Marais ne prennent pas part au vote.

Validation d'attribution de compensation 2018

M. le Maire fait état qu'il n'y pas eu d'accord au niveau communautaire concernant les attributions de compensation 2019 : le dossier est maintenant entre les mains du Préfet. Le conseil municipal doit se prononcer ici pour l'attribution de compensation 2018 :

- attribution pour Paillet 2 399 € ;
- rétention PLU, charges transférées 4 046 € ;
- la Commune doit 1 647 € à la Communauté de Communes Convergence Garonne.

Cette attribution de compensation et l'autorisation du paiement du reliquat sont mis au vote :
12 votes pour.

Mme Favroul et M. Marais s'abstiennent.

Avenant salle polyvalente

M. le Maire explique que la modification de l'installation de l'éclairage de scène (remplacement de la rampe d'éclairage jugée inesthétique et mal adaptée techniquement par un éclairage de scène encastré dans le plafond suspendu) et de la sonorisation (remplacement de la baie de sonorisation fixe par une baie sonorisation mobile), ainsi que l'ajout d'un bras télescopique pour le vidéo projecteur (le tout engendre un avenant de 118,86€ sur le lot électrique).

Cet avenant est mis au vote :

12 votes pour.

Mme Favroul et M. Marais votent contre.

La réception du bâtiment est prévue le 11 octobre.

Règlement salle polyvalente

M. Corcket présente une première version de la convention de mise à disposition de la salle polyvalente, qui comporte trois volets : pour les associations, pour les particuliers et pour les professionnels. Après discussions avec le conseil, plusieurs modifications à ce premier texte ont été suggérées. Les trois conventions de mise à dispositions seront envoyées aux membres du conseil municipale et devront être validées au prochain conseil municipal.

Convention Jardins de l'Artolie

M. le Maire explique qu'une nouvelle association Pailletonne a été créée : les Jardins de l'Artolie, dont la présidente est Mme Barbara Bertrand. Le conseil soutient cette bonne initiative, qui consiste à créer des jardins partagés dans l'aire de loisirs. L'approvisionnement en eau sera principalement effectué par des récupérateurs d'eau de pluie.

Le conseil soulève le problème de l'accès : pour tout passage de véhicule motorisé, il devra être demandé une autorisation à la Mairie.

La convention ci-jointe est soumise au vote :
Unanimité pour la convention.

Réorganisation des services de la Trésorerie

M. le Maire fait part d'une menace de fermeture aux collectivités de la trésorerie de Cadillac. Le projet qui se profile réorienterait les compétences de la trésorerie de Cadillac sur les hôpitaux de Gironde. Notre trésorerie d'affiliation deviendrait alors La Réole. Un volant d'agent serait mobile sur les territoires, mais ce ne seront pas des fonctionnaires et leur formation serait insuffisante. Une délibération commune de soutien à la trésorerie de Cadillac est en préparation pour toutes les Communes de la Communauté de Commune Convergence Garonne, et sera présentée à un prochain Conseil Municipal.

Informations et questions diverses

- M. le Maire informe le Conseil que la gendarmerie viendra le lundi 07 octobre à 18h30 en Mairie pour présenter aux élus la mise en place du réseau de vigilance Gendarmerie – Participation citoyenne.

- M. Marais interpelle M. Schaeffer à propos d'un service de boisson alcoolisée à des jeunes mineurs de la Commune. M. Schaeffer réfute toute responsabilité. M. Corcket s'étonne qu'une telle question polémique soit évoquée en conseil municipal.

- M. Massé travaille à la diminution du coût de communication de la commune : Gironde Numérique offrira un service de téléphonie alternatif dans quelques années. Une ligne de téléphonie est inutile dans la halle des sports. Une proposition serait de mettre un téléphone portable à bas prix avec petit forfait à disposition dans la halle des sports.

La séance est levée à 20h20.

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du mercredi 30 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 30 octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes, Castet, Castaing, Hurmic, Lacrouts

MM. : Gauthier, Hougas, Reynaud, Corcket, Schaeffer, Masse, Marais

Procuration (s)

Mme Favroul à M Marais

Absent(s) :

Mmes Scott, Chagnaud et Bignoneau

Secrétaire de séance : M Hougas.

Le Conseil est ouvert à 18h30 par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu lire le CR du 27 septembre 2019 et s'il y a des remarques.

Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2019

Deux absents lors du CM du 27 septembre 2019 ne participent pas au vote.

Pour : 7 voix

Contre : 0

Abstention : 2 (Mme Favroul et M Marais)

Procès-verbal approuvé

Ligne de trésorerie

Cette opération est comptablement nécessaire pour pouvoir payer les entreprises qui travaillent à la construction de la salle polyvalente. Cette ligne de trésorerie est effectuée en attente du versement des subventions de l'état, de la région et du département.

Le versement des subventions est lié au PV de réception de la salle à la fin des travaux.

Pour mémoire les subventions obtenues pour la construction de la salle polyvalente sont :

Etat : 175 000€

Région Nouvelle Aquitaine : 53 196€

Département : 18 000€

La ligne de trésorerie demandée est de 200 000€

Vote pour la création d'une ligne de trésorerie de 200 000€

Pour : 9 voix

Contre : 2 (Mme Favroul et M Marais)

Abstentions : 0

Avenants salle polyvalente

1/ Entreprise Atelier & Co (lot 5 « Menuiserie bois »)

M le Maire demande de valider un avenant au contrat de prestation avec l'entreprise Atelier & Co.

Cet avenant à une valeur de 6 000 € HT (le devis passe de 140 000 € HT à 146 000 € HT).

Cet avenant correspond à la réalisation d'une cloison en bois dans la SAS d'entrée et à la pose de plinthes bois dans les salles périphériques. A l'origine cette cloison devait être réalisée en aluminium et en verre par l'entreprise Eficalu dont un avenant de moins value de 5 480 € HT a été voté en conseil municipal le 12/04/2019.

Vote pour la validation de cet avenant

Pour : 9 voix

Contre : 2 (Mme Favroul et M Marais)

Abstentions : 0

Règlement de l'utilisation de la salle polyvalente

3 types de convention sont proposés : particulier, association et professionnel.

Le conseil municipal doit voter les participations financières des utilisateurs de la salle (tarification).

Particulier :

	Location pour un jour	Par jour supplémentaire de location	Cautiion
Résident sur la commune	200€	50€	1000€ En 2 chèques (100€ et 900€)
Extérieur à la commune	800€	100€	1000€ En 2 chèques (100€ et 900€)

Association :

	Utilisation régulière		Utilisation événementielle	
	Location	Caution	Location	Caution
Association Pailletonne	Gratuit	100€	Gratuit Supplément de 30€ si utilisation de la cuisine	500€ En 2 chèques (100€ et 400€)
Association non Pailletonne	70€ par séance ou 150€ forfait annuel	100€	200€ Supplément de 30€ si utilisation de la cuisine	500€ En 2 chèques (100€ et 400€)

Professionnel

	Location	Caution
Professionnel Pailleton	200€	1000€ En 2 chèques (100€ et 900€)
Professionnel non Pailleton	800€	1000€ En 2 chèques (100€ et 900€)

Arrivée de M Corcket à 19h07

Vote pour la validation de ces tarifications

Pour : 10 voix

Contre : 0

Abstentions : 2 (Mme Favroul et M Marais)

Protocole participation citoyenne

Ce protocole est en possession de l'ensemble du conseil municipal (pièce jointe à la convocation).

L'objet de ce protocole :

Le maire de la commune et les forces de sécurité de l'État mettent en place, encadrent et évaluent un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter la gendarmerie nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Ce protocole aborde les sujets suivants : rôle du maire, rôle des citoyens référents, rôle de la gendarmerie nationale, circulation de l'information, information du maire, animation du dispositif, visibilité du dispositif, bilan/évaluation et durée du partenariat.

Vote pour la validation de ce protocole « participation citoyenne » avec la gendarmerie nationale

Pour : 12 voix
Contre : 0
Abstentions : 0

Subvention pour l'association « Les jardins de l'Artolie »

Cette nouvelle association demande 150€ pour l'achat d'un récupérateur d'eau avant l'hiver (époque où l'eau est plus facile à récupérer).

Le budget aux associations étant épuisé, le conseil doit voter une décision modificative pour accorder cette subvention aux jardins de l'Artolie.

Vote pour allouer une subvention de 150€ aux jardins de l'Artolie

Pour : 12 voix
Contre : 0
Abstentions : 0

Décisions modificatives

1° décision → Subvention aux jardins de l'Artolie

Chapitre 65 article 6574 (Subvention de fonctionnement aux associations) +150€

Chapitre 67 article 6713 (Secours et dots) -150€

Vote pour la DM de 150€

Pour : 12 voix
Contre : 0
Abstentions : 0

2° décision → Caution rendu aux locataires du logement au dessus de la cantine

Chapitre 16 article 1641 (Emprunts en euros) +800€

Chapitre 20 article 2051 (Concessions et droits similaires) -800€

Vote pour la DM de 800€

Pour : 12 voix
Contre : 0
Abstentions : 0

3° décision → Concerne la salle polyvalente / Alimentation de la ligne de trésorerie

Chapitre 23 article 2313 (Construction) +50 000€

Chapitre 21 article 2128 (Autres agencements et aménagements de terrains) – 5 000€

Chapitre 21 article 2151 (Réseaux de voirie) – 15 000€

Chapitre 21 article 21318 (Autres bâtiments publics) – 30 000€

Vote pour la DM de 50 000€

Pour : 10 voix

Contre : 0

Abstentions : 2 (Mme Favroul et M Marais)

Motion contre la fermeture des services fiscaux et des trésoreries en Gironde

Cette motion est en possession de l'ensemble du conseil municipal (pièce jointe à la convocation).

Le projet de réforme du Trésor Public en Gironde initié par le Gouvernement consisterait à fermer, entre autres, plusieurs centres des finances publiques sur notre territoire et à transférer des points de contact aux collectivités, qui ne seraient pas des services de pléines compétences. On s'oriente vers un service public à bas coût, dicté par des logiques d'économies budgétaires.

La Communauté de communes souhaite faire part de son inquiétude concernant la réorganisation des services de l'Etat et interpelle le Président de la République et son Gouvernement à l'aide de cette protestation collective.

Vote pour le conseil municipal valide cette motion de protestation

Pour : 12 voix

Contre : 0

Abstentions : 0

Information et questions diverses

La commune est en période de sous effectif

Jean-Paul DUBREUIL et Marie-Pierre BOUCHIN sont en arrêt maladie

Ludovic GUITARD est en stage du 12 novembre au 20 décembre

Pendant cette période, M Le maire remercie les élus, conjoints et enfants d'élus pour l'aide qu'ils apportent dans le fonctionnement de la municipalité

Nota : la commune accueille pour une durée de 4 semaines une personne (espace vert / entretien de voirie) en réinsertion. Pour cela une convention a été signée avec l'ACI (Atelier Chantier d'Insertion) « Les Chantiers du Fleuve » de Barsac.

Les indiens sont à l'ouest

La troupe de comédiens « Les indiens sont à l'ouest » devait se produire à Paillet le 12 et 13 juin.

La date est repoussée d'une année..

Couverture téléphone cellulaire (portable)

Une nouvelle antenne Orange sera installée à Virelade. Cela devrait améliorer la réception de cet opérateur sur Paillet.

Séance clôturée à 19h00

Mairie de PAILLET

Procès-verbal du Conseil Municipal **du vendredi 20 décembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le vingt décembre à dix-huit heures les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Scott, Bignoneau , Castaing, Favroul, Castet .

Mes : Gauthier, Corcket, Hougas, Reynaud, Schaeffer, Massé, Marais.

Absent(s) excusé(s) :

Mme Hurmic, Mme Lacrouts.

Secrétaire de séance : Mme Castet

Le Conseil est ouvert à 18h00 par Monsieur Le Maire.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu lire le CR du 30 octobre 2019 et s'il y a des remarques.

Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 octobre 2019

Pour : 8

Contre 1 M.Marais

Abstention 2

Ne prend pas part au vote Mme Scott car absente lors de ce CM

Procès-verbal approuvé.

- Présentation rapports eau , assainissement ,anc

- Assainissement non collectifs 168, pas de problèmes car pas d'investissement.

Le taux de conformité est de 76.4%

L'ensemble du rapport est disponible en mairie.

- Assainissements collectifs 392 abonnés, problème au niveau des prix, augmentation selon les tranches : un exemple type de maison 120m² 4.03€ en 2018 , 4.10€ en 2019.
- Assainissement + eau 5.94€ en 2018 6.03 € en 2019.

L'encours de la dette pour l'assainissement était de 1 369381 € en 2018.

Eau potable le parc des compteurs est vieux 48% seraient à changer. En 2019 le grand projet de Déferrisation de l'eau à Paillet a été reporté en 2020.

L'encours de la dette pour l'eau était de 855000€ en 2018.

- **Avenants salle polyvalente**

- **Avenant 1 : Lot n° 2 Dirik Construction**

Remplacement du béton prévu au marché par un béton écologique de type ECOCEM pour un montant en plus-value de 1 258 .47 € HT

Augmentation de la section des poutres situées à l'entrée de la salle pour un montant en plus-value de 2 741.53 € HT

Soit un total de 4000 € HT

Marché de 400 000€ donc impact de 1%.

Vote pour l'approbation de l'avenant lot n° 2 Dirik Construction

Pour : 10

Contre 2 M.Marais , Mme Favroul

- **Avenant 2 : Lot n°6 entreprise Lasserre**

Modification du plafond du hall d'entrée (passage d'un plafond suspendu à un plafond en placoplâtre) : plus-value de 1045€

Vote pour l'approbation de l'avenant lot n°6 Lasserre

Pour : 10

Contre 2 M.Marais , Mme Favroul

- **Modification statutaire CDC**

Se reporter au document remis à chaque élu par M. Le Maire.

De nouvelles rédactions des statuts de la CDC ont été demandées par les services de la préfecture :

- compétence obligatoire : nouvelle rédaction : **Création**, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1°à 3°du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- compétence optionnelle : nouvelle rédaction : **Politique du logement et du cadre de vie**

Remarque de C.Scott : il n'y pas la possibilité de créer des logements d'urgence dans ces statuts

Vote pour l'approbation de modification statutaire CDC

Pour 10

Abstention 2 : M.Marais , Mme Favroul

- **DM décision modificative**

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
023	023				Virement à la section d'investissement	2 800,00
Total						2 800,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
67	678				Autres charges exceptionnelles	-2 800,00
Total						-2 800,00

Vote pour l'approbation de la DM

Pour 10

Contre 2 M.Marais , Mme Favroul

- **DM décision modificative**

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2313	1701			Constructions	2 800,00
Total						2 800,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
021	021	ONA			Virement de la section d'exploitation	2 800,00
Total						2 800,00

- **Désherbage bibliothèque**

La liste est à disposition (ce sont souvent des ouvrages qui ne reviennent pas ou des ouvrages très abimés) .On soumet au vote le principe de la liste .

Vote pour l'approbation de la liste

Pour 11

Abstention 1 Mme Scott

Informations et questions diverses

M.Reynaud nous informe de l'augmentation de 1.5% du tarif des poubelles.

La commission de sécurité a donné un avis favorable à l'exploitation de la salle polyvalente.

Les nouvelles tables seront livrées lundi matin 23 décembre.

M.Marais demande si la salle sera libre pour le 12/01/2020, M. le Maire donnera réponse à M. Marais mais

Très certainement la salle ne sera pas encore disponible à cette date.

L'entreprise Eiffage est en vacances jusqu'au 07/01/2020, les travaux des abords de la salle sont donc
Bloqués jusqu'à cette date.

Fin du Conseil Municipal à 18h50